

Institutions religieuses



Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de définir ce qu'est une institution religieuse. Sachant que cette définition varie suivant les religions et même d'une confession à l'autre, nous nous limiterons aux trois religions du Livre, la diversité de ces institutions étant très importante. Par ailleurs, il nous faudra distinguer les institutions administratives – un clergé, un ordre religieux – et les institutions immatérielles – la théologie, le culte, etc. Avant d'aborder les relations entre la Franc-maçonnerie et les institutions religieuses, il est en effet important de bien saisir la nature et la diversité de ces institutions.

Deux catégories « administratives » bien distinctes

Nous nous appuierons sur la structure de l'Église romaine pour définir les différentes sortes d'institutions religieuses que nous séparerons en deux grandes catégories : « séculières », celles qui vivent dans le siècle, et « régulières », celles qui sont soumises à une règle, pour ce qui est de la différence de nature administrative.

Nous noterons immédiatement que cette différence est toute relative. Ainsi, les chanoines desservant une collégiale dans l'Église romaine sont réguliers parce que soumis à une règle, mais effectuent les mêmes tâches que les prêtres séculiers.

Deux natures bien distinctes

Les institutions religieuses se divisent également en deux suivant leur vocation. Il existe d'une part les institutions

dogmatiques et d'autre part les institutions spirituelles ou mystiques, tout comme il existe une « théologie dogmatique et morale » et une « théologie mystique ».

Le catholicisme romain est à l'origine de cette typologie. La structure pyramidale de cette Église l'a contrainte à formaliser le rôle de chaque institution religieuse, et à fixer plus de règles à la pensée religieuse.

C'est la différence entre la théologie **dogmatique et morale** et la théologie **mystique** qui va nous aider à percevoir la différence de nature entre les deux types d'institution.

La **théologie dogmatique et morale**, comme son nom l'indique, énonce le dogme et la **théologie morale**, les règles de morale que doit appliquer le fidèle. Ces deux premières catégories de théologie sont souvent associées en un seul ouvrage et servent au discours des institutions séculières.

La **théologie mystique** est au contraire une spéculation sur la « nature » de Dieu, bien qu'on ne puisse parler de nature à son propos. En fait, elle enseigne la métaphysique. Il n'existe pas de passerelles entre l'une et l'autre théologie. Par exemple, dans les chapitres concernant la théologie mystique, Thomas d'Aquin pouvait décrire un Dieu immanent et professer le panthéisme – il écrit : « Dieu est tout entier dans tous les êtres et dans chacun¹. » C'est exactement le genre de proposition qui valut à Giordano Bruno d'être brûlé quelques siècles plus tard, mais ce dernier n'avait pas pris la sage précaution d'ouvrir le parapluie que l'Église appelle « théologie mystique ». Thomas n'emploie pas cette expression mais explique la différence entre les deux théologies dans une périphrase : « La théologie qui relève de la doctrine sacrée est donc d'un autre genre que celle qui est encore une partie de la philosophie. » Celle qui

1. *Somme théologique*, première partie, question 1, article 2 – consultez le texte sur le site web <http://docteurangelique.free.fr/>